

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GATIEN DES BOIS

### SÉANCE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

**Date Convocation** : 14 septembre 2021

**Date Affichage** : 15 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt et un septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes « Le Pôle » pour le plein respect des mesures barrières et des règles sanitaires en vigueur en raison de la pandémie du COVID-19 et sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Philippe LANGLOIS, Josette CARIOU, Sophie DEPRESZ, Hendrik GAUTIER, Philippe GILLES, Pascal JEAN, Jean-François MARTIN, Vincent MASSUE, Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE,

**Absents excusés** : Monsieur Jacqueline FOSSE

Madame Ihsane ROUX donne pouvoir à Madame Josette CARIOU pour la représenter

Madame Nadine LAMBINET-PELLE donne pouvoir à Monsieur Philippe LANGLOIS pour la représenter

Madame Delphine SIMON donne pouvoir à Monsieur Philippe LANGLOIS pour la représenter

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE a été élue secrétaire de séance.

#### Intervention préalable à la séance

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal afin d'ajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour de la convocation :

- Clôtures Lotissement de la Rançonnière
- Convention Convivio

#### Bibliothèque Municipale : Modification des horaires et jours d'ouverture

Intervention de Madame Josette CARIOU, adjointe et en charge de la bibliothèque pour expliquer que pour donner suite à la signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale du Calvados, la bibliothèque doit augmenter les temps d'ouverture au public et propose les créneaux suivants :

- Mercredi de 15h à 17h45 (au lieu de 16h à 17h45)
- Vendredi de 16h à 18h30 (au lieu de 16h à 18h30)

Par suite d'une demande des lecteurs, Madame CARIOU propose également d'ouvrir la bibliothèque le samedi matin de 10h30 à 11h30 à partir du mois d'octobre. Possibilité pour les adhérents notamment ceux qui travaillent de faire leurs courses au marché et de venir à la bibliothèque.

D'autre part, à la suite d'une demande d'un membre du personnel de la maison de retraite de Saint-Gatien-des-Bois, Madame CARIOU pourra accueillir quelques résidents lors d'une ouverture « spéciale maison de retraite ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés les nouveaux horaires de la bibliothèque.

Madame CARIOU précise que depuis le déménagement de la bibliothèque et sa réouverture début septembre, il y a eu 10 nouvelles inscriptions, tous âges confondus et informe également les membres du Conseil de l'aide que lui apporte bénévolement Madame Dominique LAINE.

### **Décision Modificative Budget Principal – Fonctionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante pour imputer au bon compte les dépenses de taxes d'enlèvement d'ordures ménagères et propose :

- du compte 65541/65 - 1 300 € au compte 70619/014 + 1 300 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

### **Décision Modificative Budget Principal – Fonctionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante pour imputer les dépenses de fonctionnement comme les frais d'imprimerie pour le semestriel, des dépenses d'hébergement informatique, dans les comptes suivants :

- du compte 022 (Dépenses imprévues) - 5 200 €
- aux comptes :
  - 6237 (Publication) + 2 000 €
  - 6261 (Frais d'affranchissement) + 1 000 €
  - 6512 (Dépenses d'hébergement informatique) + 1 200 €
  - 6065 (Livres, disques...) + 1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

### **Décision Modificative Budget Annexe PSC – Fonctionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante pour imputer au bon compte les dépenses de taxes d'enlèvement d'ordures ménagères et propose :

- du compte 62871/011 - 400 € au compte 70619/014 + 400 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

### **Décision Modificative Budget Annexe PSC – Fonctionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante pour imputer au bon compte la facture du stage de cirque et la nécessité d'augmenter le compte 6228 pour une dépense imprévue (publicité salle des fêtes) et propose

- des comptes :
  - 6068 - 1 000 €
  - 6135 - 1 000 €
  - 6251 - 2 500 €
  - 6256 - 1 000 €
- au compte 6228 + 5 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

Deux certificats ont ainsi été passés pour le budget principal :

- en dépenses de fonctionnement :
  - o Diminution du compte 022 Dépenses imprévues : – 14 000 €
  - o afin d'augmenter le chapitre 011 Charges à caractère général de la même somme totale de + 14 000 € pour alimenter les articles suivants :

|         |           |
|---------|-----------|
| ■ 60631 | + 3 000 € |
| ■ 6064  | + 2 000 € |
| ■ 6065  | + 500 €   |
| ■ 6068  | + 500 €   |
| ■ 6161  | + 800 €   |
| ■ 6182  | + 200 €   |
| ■ 6232  | + 7 000 € |
  
- en dépenses d'investissement :
  - o Diminution du compte 020 Dépenses imprévues : – 1 600 €
    - afin d'augmenter le compte 2313 (constructions) + 1 600 €

### **Demande de Subvention : Plan de relance**

Dans le cadre du plan de relance, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes directives de celui-ci et donne connaissance des différents organismes d'Etat, départementaux, régionaux que l'on peut solliciter pour subventionner les futurs travaux :

- rénovation énergétique de l'école du Bois Joli (fenêtres, pompe à chaleur...)
- agrandissement de la cantine
- Tiers lieux (ancienne école Sainte Marie)
- Future bibliothèque (anciens services techniques)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire les demandes de subventions auprès des organismes suivants :

- Etat/DETR
- Région
- Fond Friche
- APCR
- Fond FEADER

Et donne à Monsieur le Maire pouvoir de signature et de décisions que nécessiteraient ces dossiers.

### **SDEC : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- le réseau de distribution publique de gaz sous voirie communale est de 5 074 mètres linéaires soit une indemnité de 352,53 € auquel on ajoute 267,11 € (montant des années 2017 et 2018 non titré)
- le réseau de transport de gaz sous voirie communale est de 59 mètres linéaires soit une indemnité de 130 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

### **Don Association Paroissiale**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Paroissiale.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association paroissiale de Saint Gatien, la dissolution de l'association a été votée et il a été décidé d'accorder un don de 10 000 € pour la commune avec charge d'affecter :

- 7 500 € à l'école du Bois Joli pour les enfants du village,
- 2 500 € pour le CCAS pour des aides aux études des jeunes du village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés le don de l'Association Paroissiale.

### **Demande d'un Administré : Proposition d'achat d'une parcelle**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Jean-Louis MARIE, habitant 8 rue des Ecoles pour l'achat de la parcelle devant chez lui où se trouvait l'abri bus retiré depuis 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de vendre à l'euro symbolique la parcelle devant son domicile.

### **Conventions**

#### **Distributeur Automatique de Billets**

Une convention avait été signée le 21 mai 2011 avec le Crédit Agricole pour l'installation d'un distributeur automatique de billets avec des conditions financières à la charge de la mairie :

- Frais de transport de fonds et de gestion du DAB
- Frais de gestion,
- Frais d'électricité
- Le niveau d'activité est défini par le nombre de retraits effectués pendant l'année échue
- Si l'activité du DAB s'avérait insuffisante sur le semestre, la mairie devrait verser une indemnité :
  - Nombre de retrait inférieur à 9 000 = 0,59 € par retrait manquant

Les pénalités pour 2021 sont de 5 320,80 € sur un semestre.

Depuis l'installation du DAB, la commune n'a jamais reçu de commission prévue dans la convention : entre 12 000 et 15 000 retraits = 0,59 € par retrait supplémentaire.

Il est à noter que durant la période de crise sanitaire, le paiement en sans-contact a été de plus en plus utilisé.

Monsieur le Maire rappelle que l'installation du distributeur de billets est un service rendu à la population mais ces pénalités sont très importantes pour le budget de la commune.

Monsieur le Maire propose d'alerter le Crédit Agricole pour revoir les termes de la convention et les pénalités.

### **Téléphonie Bâtiments Communaux**

Monsieur le Maire fait part du résultat de la réunion de la commission « Numérique » et du travail de Madame Ihsane ROUX au sujet de la téléphonie en mairie. Pour rappel, nous avons quatre intervenants différents pour le téléphone et internet, ce qui pose beaucoup de problème en cas de panne notamment.

L'objectif est de n'avoir que deux intervenants :

- La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour le réseau internet
- L'entreprise Wi Connect en lien avec la CCCCCF pour la téléphonie en sachant que nous allons passer en réseau IP

L'autre objectif est de diminuer les coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

### **Convivio**

Monsieur le Maire fait part de la réception en mairie de projet de renouvellement de la convention pour la restauration scolaire avec CONVIVIO :

- La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à assurer la livraison de repas en liaison froide au restaurant de l'école du Bois Joli.
- Elle prend effet pour l'année scolaire 2021/2022 renouvelable 2 fois par période de 12 mois sans excéder une durée totale de 3 ans (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août)
- Résiliation possible par lettre recommandée 3 mois avant la fin de l'année scolaire
- Révision des tarifs si augmentation des prix supérieur à 5 %
- Prix calculés en fonction d'une fréquentation annuelle : pour St Gatien 10 425 repas/an. Si la fréquentation était inférieure à 5 % soit 9 904 repas : majoration de 0,70 €HT par couvert manquant.
- Coût repas : 2,96 € (prix repas St Gatien 3,37 €)
- La prestation inclus l'intégration de la Loi Egalim
- Mise à disposition du matériel :
  - o 1 four de remise en température
  - o 1 armoire froide positive

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

## **Travaux Toilettes Publiques**

Monsieur le Maire informe le Conseil du changement d'entreprise devant effectuer les travaux de couverture des toilettes publiques :

- L'entreprise LEVIEILS remplace MARIE TOIT qui avait été retenu au moment de l'appel d'offres
- Le montant du devis est 3 575,50 € HT (2 973,60 € HT pour MARIE TOIT)

La différence peut s'expliquer par le coût des matières premières qui augmente.

## **Clôtures Lotissement de la Rançonnière**

Monsieur le Maire fait part de la demande de rétrocession d'une bande de terrain par des propriétaires de parcelles du lotissement de la Rançonnière : il s'agit de la petite bande délimitant le lotissement et le terrain de la commune (lots 6 et 7). La haie existante a été arrachée puis replantée. Autre point évoqué est la mitoyenneté des clôtures entre le lotissement et le terrain de foot.

La Commission « Travaux » va se réunir pour débattre sur ce sujet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Droit de préemption**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du renoncement au droit de préemption suivant :

- AP 0213 - 7, rue des Brioleurs 00 ha 05 a 23 ca
- AP 55 – 17 rue des Brioleurs – 00 ha 05 a 38 ca
- AP 56 – Le Bourg - 00 ha 05 a 38 ca
  
- AN 10 – 28 rue des Brioleurs – 00 ha 03 a 95 ca
- AN 11 – Le Bourg - 00 ha 03 a 89 ca
  
- N 145 – Cour Criquet – 00 ha 02 a 50 ca
- N 457 – Le Val Chiquet - 00 ha 21 a 35 ca
  
- AD 26, 76 et 85 – Le Mont St Léger

### **Bilan Centre Aéré été 2021**

Madame Florence OVAERE, directrice du Centre d'Accueil des Mineurs, donne le bilan du centre de cet été :

- Été plutôt satisfaisant
- La fréquentation en juillet 2021 a été de 585 enfants, ce qui représente 75 familles (591 enfants en 2020)
- Sorties : laser quest, accrobranche, air and Play, plage, forêt stage cirque, UFOLEP
- La fréquentation en août 2021 : 346 enfants soit 56 familles (289 enfants en 2020)
- Sortie : ferme des cocottes, lac de pont l'évêque, forêt, air and Play, UFOLEP
- Beaucoup de familles hors commune
- Le stage cirque a été très apprécié tant aux enfants qu'aux parents.
- La semaine en camps à Pont d'Ouilly a également été un succès. L'appel à un fournisseur pour les repas a libéré les animateurs de la contrainte de cuisiner.

Monsieur le Maire propose qu'une enquête de satisfaction dans le prochain semestriel soit faite.

Pour cette rentrée, le centre commence une correspondance avec un centre de loisirs à Dakar.

### **Rentrée scolaire 2021 / 2022**

107 élèves répartis dans cinq classes.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail des ATSEM et de l'équipe de la cantine.

Vendredi 24 septembre a eu lieu le parrainage de la forêt nourricière : 1 arbre 2 enfants (1 maternelle et 1 primaire) avec un passage de témoins quand le plus grand des enfants partira en 6<sup>ème</sup>.

### **Bilan 1<sup>er</sup> marché des produits laitiers**

Le samedi 28 août dernier avait lieu le 1<sup>er</sup> marché à thème sous la grande halle. Ce fût une belle manifestation avec 300 participants (300 pass-sanitaire), avec un bon contact entre les producteurs et les visiteurs. La soirée s'est clôturé par un concert de musique colombienne et 200 repas servis.

Monsieur le Maire réaffirme sa demande d'investissement et de présence de l'équipe du conseil pour ce genre de manifestation, notamment pour le rangement en soulignant le même problème rencontré lors des dernières élections.

Il tient à remercier les agents communaux présents et à souligner qu'il n'y a eu aucune demande d'heures supplémentaires.

Les prochaines manifestations à venir sont :

- 16 octobre : la fête de la pomme et de la pomme de terre organisée par le CCAS (vente de pommes de terre à prix coutant)
- 13 novembre : 1<sup>ère</sup> foire aux arbres
- 27 novembre : repas des Anciens
- Le marché du lin prévu fin septembre a été annulé en raison des mauvaises récoltes.

### **Tour de table des Commissions**

La parole est donnée à chaque délégué pour un point sur les travaux de chacune des commissions :

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Fête du Bois / Forêt</b>   | Monsieur Bruno ARNOULD informe le conseil de la tenue d'une réunion à Saint-Gatien du syndicat des propriétaires de forêt. |
| <b>Environnement paysager</b> | Ajout de 2 nouveaux bacs pour le mur végétal à l'école   |
| <b>Jeunesse</b>               | Madame YVES tient à féliciter le travail de l'équipe d'animateurs pour le centre de cet été                                |
| <b>Sport</b>                  | Cours de karaté depuis la rentrée dans la salle des associations : commence doucement.                                     |
| <b>Sécurité routière</b>      | Monsieur Hendrik GAUTHIER fait part du rendez-vous avec Monsieur MATTEO du Département : dossier du chemin de la Mue       |
| <b>Urbanisme</b>              | L'urbanisme se porte bien. Mêmes chiffres que l'an passé.  |

**Dates prochaines réunions :**

- Commission Travaux et Cimetière : jeudi 30 septembre à 14h30
- Jeunesse : date à déterminer
- Conseil municipal : mercredi 27 octobre à 20h

